

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 octobre 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 114 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORE - Nicole BOUILLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Catherine CHAZEAU - Colette BABOUCHIAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Josiane FOINKINOS représentée par Alain CHOPIN - Vincent GOMEZ représenté par Josette FURACE - Albert GUIGUI représenté par Christyane PAUL - Louisa HAMMOUCHE représentée par Bernard MARTY - Bernard JACQUIER représenté par Michèle EMERY - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Garo HOVSEPIAN - Marc LOPEZ représenté par Hélène ABERT - Christophe MASSE représenté par Janine MARY - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Virginie MONNET-CORTI représentée par Gérard CHENOZ - Daniel NAVARRO représenté par Emilie DOURNAYAN - Claude PICCIRILLO représenté par Anne DAURES - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Paule JOUVE - Brigitte VIRZI-GONZALEZ représentée par Roland MOUREN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Louis BONAN - Dominique DELOURS - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Dominique TIAN.

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 016-434/14/CC

■ Création et affectation d'une autorisation de programme "Soutenir des projets de création d'équipements peu énergivores" dans le cadre du Plan Climat-Energie Territorial

DEE 14/12074/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le territoire communautaire est caractérisé par une forte dépendance énergétique due à la faiblesse de nos ressources. En effet, 1% seulement de l'énergie que nous consommons est produite sur notre territoire.

Parallèlement, la raréfaction des gisements d'énergie fossile et donc l'augmentation de leur coût, dans un contexte de crise économique, accroît la vulnérabilité du territoire et le phénomène de « précarité énergétique » qui touchent les citoyens.

Face à ces enjeux, il apparaît nécessaire d'avoir une vision prospective et de mettre en place les actions nécessaires qui permettent de limiter les effets à venir.

MPM, dans le cadre de son Plan Climat-Energie Territorial, s'est fixé des objectifs basés sur des actions concrètes programmées sur dix ans. Ces objectifs sont les suivants :

- diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre : moins 11 % d'ici à 2020,
- réduction des consommations d'énergies : moins 12 % d'ici à 2020,
- production d'énergie renouvelable : 8 % d'énergies renouvelables à 2020.

Pour atteindre ces objectifs, en plus d'être exemplaire sur son patrimoine et ses services, MPM se doit d'engager une certaine dynamique territoriale en matière d'économie d'énergie ou d'utilisation d'énergies renouvelables.

Il s'agit d'encourager l'innovation et les initiatives permettant de développer des alternatives sérieuses aux énergies fossiles et d'atténuer notre dépendance à ces énergies.

MPM, dans cette deuxième année de mise en œuvre du Plan Climat-Energie Territorial, souhaite apporter un concours à tout porteur de projet (public ou privé) qui développe ou souhaite développer des projets exemplaires.

Cet appui financier pourra concerner tous types d'équipements dans la mesure où ils répondent aux ambitions du Plan Climat-Energie Territorial.

Le montant de l'autorisation de programme nécessaire s'élève à 250 000 euros.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération DDIP 007-1446/09/CC du 22 juin 2009 portant sur l'élaboration du Plan Climat-Energie Territorial de Marseille Provence Métropole ;

Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014

- La délibération DDIP 001-644/12/CC du 26 octobre 2012 portant approbation du Plan Climat-Energie Territorial.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire, afin d'atteindre les objectifs fixés par le Plan Climat-Energie Territorial de favoriser les actions en faveur des économies d'énergies, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et du développement des énergies renouvelables.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la création de l'opération « Soutenir des projets de création et d'équipements peu énergivores ».

Article 2 :

Sont approuvées la création et l'affectation d'une autorisation de programme d'un montant de 250 000 euros.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal de la Communauté Urbaine : Sous-Politique G610 – Projet : DEEU-14/2 – Nature 20421 – Fonction 833.

L'échéancier des crédits de paiement s'établit comme suit :

Année 2015 : 50 000 euros

Année 2016 : 100 000 euros

Année 2017 : 100 000 euros

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Au Développement durable, Plan Climat
Et Maîtrise de l'énergie

Eric LE DISSÈS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER

**Signé le 9 Octobre 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 10 octobre 2014**